

Lundi 3 octobre 2022 à 19h45, par suite d'une convocation en date du 26 septembre 2022, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BRIE Ludovic, BAUME Jacqueline, CHARTON Régis, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, BILLET Richard, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : GANIER Sandra à OLGUIN Emmanuelle

Absents excusés : KARIM Catherine

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Votants : 14 (dont 1 pouvoir)

n°2022.29 : Inventaire des chemins ruraux de la commune

Le maire explique au conseil municipal la nécessité de réaliser l'inventaire des chemins ruraux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE le maire à réaliser l'inventaire des chemins ruraux de la commune.

n°2022.30 : Informations

Présentation du projet pour le terrain ZI 145 par la société SETEC

La société SETEC présente en visioconférence le projet de l'aménagement sur le terrain ZI 145. Il y a la possibilité pour un city stade, un skate park, une salle socioculturelle, une aire de jeux etc...

Le conseil municipal aimerait faire les travaux en deux phases. Dans un premier temps, construire le City Stade et le skate park... Puis dans un second temps, construire éventuellement une salle socioculturelle avec ou non les locaux pour la mairie.

Le conseil municipal va étudier ces hypothèses ultérieurement.

Autorisation de consulter des architectes pour le projet ZI 145

Afin de pouvoir mener à bien le projet d'aménagement de la parcelle ZI 145, le maire explique que la commune a besoin d'un architecte pour élaborer des plans et faire le suivi du chantier en tant que maître d'œuvre.

Les membres du conseil municipal vont réfléchir au projet global.

Salle socioculturelle et mairie

Les locaux actuels de la mairie sont très onéreux en chauffage car ils sont très mal isolés. Une isolation des locaux et du grenier coûterait cher. Le maire évoque une possibilité éventuelle de vendre les locaux de la mairie à un organisme d'habitation. Avec la possibilité que les locaux de la mairie soient transférés dans une future salle socioculturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.